

EMBARGO 31 MARS 2009, A 10H00



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LES COMPTES 2008

Comptes 2008

Le budget de l'exercice 2008 prévoyait un déficit de 2'353'500 francs (y compris le crédit complémentaire de 500'000 francs pour abolir la pratique du délai de carence). Les comptes 2008 bouclent avec un excédent de charges de 3'632'784 francs.

Ce résultat comprend, comme l'an dernier, la non-comptabilisation d'un demi-dividende de Viteos SA, soit environ 2,2 millions de francs (sous réserve du bouclage ultérieur des comptes de la société). Le décalage d'un an entre l'exercice comptable et la comptabilisation du dividende escompté est ainsi réglé une fois pour toute et n'affectera plus les comptes futurs.

La détérioration des recettes fiscales, de plus de 5,5 millions de francs, par rapport au budget, a été partiellement compensée par l'amélioration d'autres revenus. Elle découle pour l'essentiel des effets de la crise financière sur les résultats de quelques personnes morales.

Les charges de personnel sont de plus de 2,5 millions de francs inférieures au budget (-2,7%), pour une différence de plus de 33 postes. Près de 10 postes à la Police sont en réalité des transferts à l'Etat, intervenus en cours d'année.

Une forte amélioration (2,2 millions) peut être constatée au chapitre des intérêts de la dette. Elle découle de plusieurs paramètres : le recours à l'emprunt a été largement inférieur aux prévisions et le renouvellement d'emprunts a pu intervenir à de bonnes conditions grâce au niveau historiquement bas des taux d'intérêts. Il est réjouissant de constater que l'important endettement de la Ville s'est notablement résorbé (de 518 à 481 millions de francs).

La baisse globale des charges de 0,8% et des revenus de 1,3% par rapport au budget s'explique par des variations qui ne pouvaient être appréciées au moment de l'élaboration du budget et qui, pour la plupart, ne découlent pas de décisions communales.

La crise des « subprimes » a eu des répercussions directes et sérieuses sur les comptes 2008, sous forme, principalement, d'une réduction à zéro des impôts habituellement payés par la plus grande banque de Suisse. Pour le reste, l'année 2008 doit encore être qualifiée d'année de bonne conjoncture, avec un faible taux de chômage. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a ainsi atteint un niveau exceptionnel, de plus de 3 millions de francs

supérieur à 2007. A l'inverse, malgré les bons bénéfices dégagés par nombre de sociétés, le revenu de l'impôt sur les personnes morales retrouve pratiquement le niveau de 2005, après deux exercices très favorables. En particulier, il chute de près de 20 millions de francs par rapport aux chiffres de 2007 (schématiquement : 10 millions de francs du plus gros contribuable, 4,5 millions de francs d'une grande banque de Suisse, 0,5 million de francs d'une société partie sous d'autres cieux et 5 millions de francs de l'impôt sur le capital). Alors que la crise économique mondiale commence seulement à faire ressentir ses effets en Suisse, la présentation de comptes déficitaires n'est guère réjouissante. Ceux-ci mettent en évidence une fragilité financière que la manne supplémentaire du plus gros contribuable de la Ville (2 x 10 millions de francs) a masquée lors des deux derniers exercices, tout juste bénéficiaires, en période d'euphorie économique. Ce constat est d'autant plus inquiétant que la fortune nette, de 24 millions de francs à fin 2008, équivaut probablement à peine – même si l'on se trouve encore dans le domaine de l'hypothèse – au prix d'entrée dans la Caisse de pensions unique (rattrapage du taux de couverture). Il peut être précisé à cet égard que la vente de terrains à Boudry compensera en partie le déficit prévu pour l'année 2009.

Cela étant, les efforts de maîtrise des dépenses ont permis de contenir les charges, qui restent stables. L'engagement et la compétence du personnel communal n'y sont pas étrangers. Autre sujet de satisfaction, la population a continué de croître, grâce à la politique de densification du territoire urbain menée depuis plusieurs années. L'accroissement du nombre d'habitants est de nature à augmenter les ressources propres de la Ville.

Neuchâtel peut et doit rester ambitieuse. Phare d'une région, elle doit insuffler un dynamisme loin à la ronde. Mais elle ne peut pas continuer d'assumer son rôle de centre d'agglomération sans un appui accru de ses voisines.

Neuchâtel, le 25 mars 2009

LE CONSEIL COMMUNAL

Renseignements complémentaires : M. Alain Ribaux, conseiller communal, ☎ 032 717 71 01, e-mail : alain.ribaux@ne.ch